

Commission informatique de la Faculté des lettres (CIF Lettres)

Séance du 9 février 2021, 16h - 17h30, via Zoom

Présents : Mmes B. Joyeux-Prunel, C.-L. Mottaz-Jiang et F. Zay, MM. L. Baumer (président), L. Cau (Distic), P. Grespan, P. Schubert et P. Coet

Excusés : MM. J. David et R. Wetzel

Règle d'attribution du matériel informatique

Actuellement les nombreux CC et CE dont le taux d'activité est inférieur à 50% n'ont droit qu'à un poste fixe. Pour répondre à l'évolution des besoins, il est proposé d'assouplir la règle en laissant à ces personnes le choix entre un poste fixe et un portable mais de type PC/*Windows*. M. P. Grespan précise que l'an dernier seuls 5 postes fixes ont été achetés. Le remplacement des postes des laboratoires de langue en 2019 a en effet permis, en réutilisant certains de leurs éléments, de mettre à niveau suffisamment d'anciens postes pour répondre à la demande. Cette opération ne sera bien entendu pas renouvelable. En 2020, les portables représentent 80% des acquisitions, soit 35 machines *Windows* et 16 machines *Apple*. La durée de vie des portables est plus courte que celle des postes fixes et leur coût un peu plus élevé (env. 1'000 F contre 800).

Mme F. Zay constate que l'usage de portables s'est généralisé et qu'actuellement de nombreux postes fixes ne sont pas utilisés pour cause de télétravail. M. P. Schubert rappelle qu'une norme peut évoluer ; il est lui aussi favorable à l'assouplissement de la règle afin de mieux répondre aux besoins du personnel que, par ailleurs, la Faculté est tenue d'équiper.

Décision : les nouveaux CC ou CE, quel que soit leur taux d'activité, auront le choix entre un poste fixe et un portable de type PC/*Windows*. Ce choix sera proposé aux personnes en place lors du renouvellement de leur matériel.

Distinction entre matériels professionnel et privé

Mme F. Zay soulève ce problème en présentant sa propre situation : ayant besoin d'un écran tactile, elle se proposait d'acheter elle-même une tablette mais d'y installer des logiciels via l'institution et de demander le support du service informatique. Cette solution semble plus compliquée que prévu.

M. P. Grespan signale qu'il est désormais possible, grâce à l'évolution des prix, d'obtenir un portable avec écran tactile mais uniquement de type PC/*Windows*.

M. L. Cau rappelle que le chargement de logiciels sur postes professionnels ou privés est bien réglementé et qu'il est toujours possible de se connecter à un poste virtuel. M. P. Grespan ajoute que le service informatique est toujours prêt à aider et conseiller, mais que, par principe, il n'intervient pas directement sur du matériel privé.

Mme F. Zay s'est fait une raison, mais souligne que nombre de collaborateurs investissent dans du matériel privé à usage professionnel.

La commission constate que ce problème n'a pas en l'état de solution satisfaisante.

Budget d'investissement

Le budget d'investissement de la Faculté, qui oscille entre 70 et 80'000 F par an, permet de renouveler le parc. Il doit aussi couvrir, si nécessaire, des opérations plus importantes (p. ex. en 2019 le renouvellement des postes des laboratoires de langue). Ce budget est régulièrement épuisé.

En 2021, la Faculté dispose de 82'800 F.

Projet à soumettre à la COINF

Mme B. Joyeux-Prunel explique que ce projet vise à mettre à disposition un logiciel libre de reconnaissance optique de caractères (OCR), un « outil maison », et que M. S. Gabay a consulté divers partenaires potentiels avant d'en établir la demande. M. L. Baumer confirme

l'intérêt manifesté par M. B. Chopard, représentant le groupe HPC, même s'il a demandé quelques informations complémentaires. Mme B. Joyeux-Prunel précise que l'outil, développé en France par l'Institut national de recherche en sciences et technologies du numérique (INRIA), existe déjà et que le but est de l'importer à Genève pour le rattacher au portail *Digital Humanities*. En l'état, c'est la puissance de calcul qui manque.

M. P. Schubert s'interroge sur la durabilité de cet outil et sur l'engagement à long terme, notamment financier, qu'il implique pour la Faculté. Il ne faudrait pas investir dans ce projet pour le voir ensuite s'arrêter faute de moyens. Mme B. Joyeux-Prunel confirme qu'à ce stade le financement demandé ne permettra que la mise en place de l'infrastructure. M. P. Grespan pense que ce sont bien les ressources humaines qui vont manquer pour entretenir et faire vivre l'outil. Mme F. Zay suggère d'inscrire ce projet dans un ensemble plus vaste et demande si le montant de 52'000 F représente le seul coût de l'intégration de l'outil. Mme B. Joyeux-Prunel indique que l'acquisition de matériel serait nécessaire pour disposer d'équipements très performants, mais qu'elle n'est pas indispensable.

M. L. Baumer propose de ramener la demande au montant prévu pour adapter l'outil à l'environnement local, soit 10'000 F, tout en admettant que cela laisse ouverte la question de la durabilité du projet. Mme F. Zay évoque la possibilité de créer des partenariats avec une contribution financière.

M. P. Grespan insiste sur le besoin de disposer d'un outil OCR, besoin confirmé par les nombreuses demandes qu'il reçoit. M. P. Schubert estime que la Faculté doit choisir entre le recours à un prestataire externe ou la mise en place d'un outil interne. M. L. Baumer constate que le projet tel que présenté ne dit pas comment l'outil fonctionnera à long terme.

M. L. Cau émet quelques doutes sur la pertinence de cette demande en regard du cadre fixé par la COINF. Autant l'utilisation de ressources HPC ou du NAS académique est évidente, autant l'apport à ces domaines ne l'est pas. Il pense nécessaire, d'autre part, de développer la partie concernant l'enseignement. Il suggère une autre approche qui consisterait à intégrer cet outil OCR dans les services offerts à la communauté universitaire et en associant d'autres facultés au projet. Il est néanmoins d'avis de soumettre le projet à la COINF, ne serait-ce que pour connaître les raisons d'un éventuel refus.

Décision : Mme B. Joyeux-Prunel organise rapidement une séance de coordination avec divers représentants de la Distic ainsi que MM. L. Cau et P. Grespan, avec pour objectif de remanier le projet en vue de sa soumission à la COINF.

[Note post-séance : M. L. Cau a pris plusieurs contacts dont il ressort que :

- *Le projet peut être présenté à la COINF avec les indications HPC et NAS académique.*
- *L'UNIGE fournira gratuitement les ressources HPC.*
- *Le principal problème à résoudre concerne la prise en charge de l'intégration et du développement, sachant qu'il existe une possibilité à l'interne (la « cellule de soutien au calcul scientifique » qui sera activée en mars 2021), même si cette dernière n'est pas gratuite. Il y aura nécessairement un coût pour la Faculté*
- *Le recours à des machines virtuelles est préférable à l'achat de hardware.*

Il propose dès lors d'estimer les besoins et les coûts liés à l'intégration et au développement de l'outil OCR ; de contacter d'autres facultés potentiellement intéressées (FTI, Droit...) ; de contacter M. J.-L. Falcone, responsable de la cellule de soutien au calcul scientifique ; enfin de demander à M. P.-Y. Burgi si et dans quelle mesure la Distic peut prendre en charge la maintenance de l'outil.]